

27.6.2012

A7-0215/14

Amendement 14
Alexander Alvaro
au nom du groupe ALDE

Rapport
Giovanni La Via
Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013
(2012/2016(BUD))

A7-0215/2011

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. entend, par conséquent, **défendre fermement** un niveau suffisant de ressources pour le budget *des années à venir*, tel que défini dans le projet de budget, et s'opposer à **toute tentative de réduire les ressources en particulier** pour les politiques amenant la croissance et l'emploi; estime que le budget de l'Union, qui ne peut pas être déficitaire, ne devrait pas **être la victime de l'échec des politiques** économiques *menées* au niveau national; note qu'en 2012, plusieurs États membres augmentent le volume de leurs budgets nationaux;

Amendement

3. entend, par conséquent, **garantir** un niveau suffisant de ressources pour le budget *de l'année prochaine*, tel que défini dans le projet de budget, et s'opposer à **des réductions excessives des ressources, notamment** pour les politiques amenant la croissance et l'emploi; estime que le budget de l'Union, qui ne peut pas être déficitaire **et qui est orienté vers les investissements**, ne devrait **toutefois** pas **ignorer les conditions** économiques au niveau national; note qu'en 2012, plusieurs États membres augmentent le volume de leurs budgets nationaux **alors que d'autres procèdent à d'importantes réductions**;

Or. en

27.6.2012

A7-0215/15

Amendement 15

Alexander Alvaro

au nom du groupe ALDE

Rapport

Giovanni La Via

Mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013
(2012/2016(BUD))

A7-0215/2011

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demeure néanmoins sceptique quant à la question de savoir si le niveau proposé de crédits de paiement sera suffisant pour couvrir les besoins réels pour l'année à venir, plus particulièrement pour les rubriques 1b et 2; suivra attentivement la situation des paiements au cours de l'année 2012, en accordant une attention particulière à toutes les propositions de virements et de réaffectations; met également en garde contre le risque de voir le niveau insuffisant de paiements pour 2012, combiné avec le niveau proposé par la Commission pour 2013, se révéler insuffisant pour honorer les créances adressées à la Commission et, partant, se solder par des budgets rectificatifs à hauteur de plusieurs milliards dans le cadre de la politique de cohésion seulement; souligne que la proposition actuelle portera le niveau global des paiements pour la période 2007-2013 à 859 400 000 000 EUR, à savoir environ 66 000 000 000 EUR de moins que ne le prévoient les plafonds du CFP;

Amendement

8. demeure néanmoins sceptique quant à la question de savoir si le niveau proposé de crédits de paiement sera suffisant pour couvrir les besoins réels pour l'année à venir, plus particulièrement pour les rubriques 1b et 2; suivra attentivement la situation des paiements au cours de l'année 2012, en accordant une attention particulière à toutes les propositions de virements et de réaffectations; met également en garde contre le risque de voir le niveau insuffisant de paiements pour 2012, combiné avec le niveau proposé par la Commission pour 2013, se révéler insuffisant pour honorer les créances adressées à la Commission et, partant, se solder par des budgets rectificatifs à hauteur de plusieurs milliards dans le cadre de la politique de cohésion seulement; souligne que la proposition actuelle portera le niveau global des paiements pour la période 2007-2013 à 859 400 000 000 EUR, à savoir environ 66 000 000 000 EUR de moins que ne le prévoient les plafonds du CFP; **demande à la Commission, à la lumière de la récente demande de virement (DEC 9/2012), de fournir, dans le cadre du budget rectificatif pour 2012, des informations précises sur le bilan de la mise en œuvre actuelle des plans européens pour la**

AM\907166FR.doc

PE491.977v01-00

relance économique;

Or. en